

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.202

**Pôle d'Echanges
Multimodal (PEM) de
La Couronne :
approbation du
programme de
construction d'une
passerelle piétonne
pour le
franchissement du
faisceau ferroviaire**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Guy ETIENNE à Michel GERMANEAU, Jeanne FILLOUX à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Philippe VERGNAUD à Danielle CHAUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.202**

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LA COURONNE : APPROBATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIETONNE POUR LE FRANCHISSEMENT DU FAISCEAU FERROVIAIRE

La passerelle a pour objectif de permettre le franchissement des voies ferrées aux piétons, vélos et PMR.

Elle permettra un accès sécurisé aux quais pour les voyageurs et s'inscrit dans un projet de développement urbain plus large. Ce projet prévoit la création d'une ZAC à l'Est de la halte, côté opposé au centre-ville. La passerelle aura donc également pour fonction d'établir un lien urbain de part et d'autre de la halte.

Elle est composée d'un tablier d'environ 40 mètres et de deux ascenseurs de 1 000 kg. Le dossier programme reprend le cadre de l'AVP établi par la SNCF en 2016 en tant qu'étude de faisabilité.

Programme de l'opération (planning prévisionnel) :

2019 : consultation et choix MOE et études complémentaires

2020-2021 : conception et établissement des plans EXE et NPSF validés par SNCF

2022 : travaux principaux + vérification initiale et essais (dynamique et statique)

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux a été établie à 2 100 000 € HT.

L'estimation des études de maîtrise d'œuvre est fixée à 270 000 € HT

Pour réaliser ce projet, il convient de lancer une procédure pour désigner le maître d'œuvre. La satisfaction de ce besoin nécessite le lancement d'un appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre, en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20 et R2172-1 et 2 du code de la commande publique.

La mission relèvera du domaine fonctionnel "ouvrages d'infrastructures – réhabilitation" conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'œuvre publique et à ses décrets d'application, et comprendra les éléments suivants :

- les études d'avant-projet (AVP)
- les études de projet (PRO),
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- les études d'exécution et de synthèse des ouvrages (EXE-SYN),
- la direction d'exécution des contrats de travaux (DET),
- l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

et les missions complémentaires suivantes:

Mission complémentaire 1 : Etudes préliminaires (EP)

Mission complémentaire 2 : Notice Particulière de Sécurité Ferroviaire (NPSF)

Mission complémentaire 3 : Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)

Vu l'avis de la commission politiques et équipements communautaires du 18 juin 2019,

Je vous propose :

DE VALIDER le programme de chantier du projet Passerelle La Couronne,

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant la procédure d'appel d'offres ouvert et les éléments essentiels du dossier de consultation,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle,

D'IMPUTER la dépense au budget principal – opération 10 2018 03 – AP 42.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 04 juillet 2019